



A t'on le droit d'heberger quelqu'un?

Par **shamaan**, le **07/12/2012 à 19:19**

Bonjour, depuis quelques jours j'héberge quelqu'un et ma propriétaire ma menacé de cessé le bail pour cette raison si je ne trouvais pas de solution, je paye mon loyer tous les mois et celà s'agit de ma vie privée à t'elle le droit de faire sa? Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **07/12/2012 à 19:30**

Bonjour, non absolument pas, cordialement

Par **Lag0**, le **07/12/2012 à 23:03**

Bonjour,
Il faudrait tout de même préciser les conditions de cet "hébergement".
Si c'est contre paiement, cela s'appelle de la sous-location et c'est effectivement conditionné à l'accord du bailleur.
Si c'est réellement un hébergement gratuit, le bailleur n'a rien à vous dire.

Par **shamaan**, le **08/12/2012 à 09:54**

D'accord merci beaucoup pour ces réponses et c'est bien ce qu'il me semblait, je l'héberge a titre gratuit, juijuste il donne une participation pour la vie de tous les jours ce qui ai normal.

Merci encore bonne journée à vous.